Nations Unies S/PV.3676



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3676e séance

Vendredi 28 juin 1996, à 15 heures

New York

Président :	M. Elaraby	(Égypte)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (S/1996/416 et Add.1/Rev.1)

96-85877 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (S/1996/416 et Add.1/Rev.1)

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada et d'Haïti des lettres, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Fowler (Canada) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti, document S/1996/416 et Add.1/Rev.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/478, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/431, lettre datée du 10 juin 1996 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général; et S/1996/432, lettre datée du 12 juin 1996 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

La considération la plus importante du récent rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) est la détermination et l'attachement constants du Président Préval et de son gouvernement à la consolidation des institutions démocratiques et à la création des conditions nécessaires à un développement durable du pays.

Il y a quatre mois, après l'élection démocratique d'un nouveau Président et la passation pacifique des pouvoirs du Président Aristide au Président Préval, la résolution 1048 (1996) du Conseil de sécurité a évalué favorablement les perspectives du pays en ce qui concerne la reconstruction d'une économie et d'une société qui avaient été sévèrement touchées par la dictature militaire.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité va adopter une nouvelle résolution, qui montre à nouveau l'attachement et l'appui solides de la communauté internationale au renforcement de la démocratie et des institutions haïtiennes. L'esprit dans lequel cette résolution a été rédigée est de contribuer à l'achèvement d'un processus qui a commencé dans des conditions très difficiles.

L'Union européenne souscrit pleinement à cet engagement et à cet objectif, dans l'esprit d'amitié qui prévaut dans nos relations avec Haïti. En fait, l'Union européenne a maintes fois souligné que la situation en Haïti devait évoluer de façon à assurer la stabilité, la sécurité et la coexistence pacifique pour tous les membres de la société haïtienne, à favoriser la croissance économique et à permettre au pays de récolter les bénéfices des efforts faits par la communauté internationale.

C'est pourquoi nous avons appuyé la poursuite de l'opération des Nations Unies dans le pays. La création de cette nouvelle mission d'appui reflète, à notre avis, la nécessité, pour chacun de nous, de continuer à fournir une assistance. Nous pensons en particulier que l'achèvement du processus de création d'une nouvelle force de police haïtienne, attachée à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme, est l'une des questions essentielles qui se posent au pays. Tout autre aspect de l'avenir d'Haïti est lié à la question de la sécurité intérieure.

Les réformes nécessaires et le relèvement économique complet ne peuvent réussir que si le climat intérieur est

propice à de nouveaux investissements. Il est donc essentiel que les élections aux assemblées locales et au Sénat qui doivent avoir lieu au mois de novembre prochain se déroulent dans un climat de sécurité.

Nous voudrions, pour terminer, exprimer notre satisfaction devant l'esprit de coopération particulier qui a caractérisé l'élaboration de ce projet de résolution. Nous tenons à exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont fait preuve de bonne volonté pour qu'on puisse arriver à une solution. Cela nous a permis d'obtenir un résultat très important, qui profitera grandement à Haïti et à sa population, ainsi qu'au chemin qu'il a choisi vers la démocratie. Nous tenons également à remercier spécialement les États-Unis et le Canada pour leur contribution concrète au succès de cette opération.

Les pays suivants associés à l'Union européenne se déclarent en accord avec cette déclaration : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que l'occasion m'est donnée de m'adresser à vous ce mois-ci, permettez-moi d'abord de vous féliciter de la façon remarquable dont vous dirigez les débats du Conseil. La délégation canadienne a beaucoup apprécié votre direction efficace des travaux du Conseil tout au long de ce mois.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Qin Huasun, ainsi que sa délégation, pour la manière remarquable dont ils ont mené les délibérations du Conseil au cours du mois de mai.

Le Canada retire une grande satisfaction de la considération par le Conseil aujourd'hui de la présente résolution sur la situation en Haïti. Nous sommes heureux de constater que tous les membres du Conseil de sécurité maintiennent leur engagement d'aider le peuple haïtien dans ses efforts visant à consolider la démocratie et à reconstruire l'économie haïtienne.

Par sa décision d'établir la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), le Conseil signifiera de manière claire la détermination de la communauté internationale de poursuivre son engagement de consolider la démocratie en Haïti. La présence de l'ONU en Haïti a apporté un complément essentiel aux efforts du peuple haïtien visant à construire une société démocratique, sécuritaire et juste. Il est donc très encourageant de constater que le Conseil démontre aujourd'hui, au nom des Nations Unies, qu'il est déterminé à poursuivre ces efforts.

Avant de me pencher plus en détail sur le rôle de la MANUH, je m'en voudrais de ne pas saluer la contribution des hommes et des femmes qui ont participé à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et lui ont permis d'atteindre les objectifs que nous avions établis pour son action en Haïti. Leur présence a permis d'établir un environnement stable à travers le pays; elle a permis de procéder à la formation de milliers de policiers haïtiens; elle a aussi procuré au peuple haïtien la possibilité d'amorcer la reconstruction sociale et économique de son pays. Cette contribution a été importante, et je voudrais offrir les plus sincères remerciements du Gouvernement canadien aux Représentants spéciaux Brahimi et ter Horst, aux commandants des composantes militaire et de police civile et aux soldats et aux agents de police de la MINUHA pour un travail bien fait.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

La fin de la MINUAH est le signal qu'un important pas en avant a été accompli par le Gouvernement et le peuple d'Haïti. Compte tenu de ce progrès, le Conseil va maintenant établir une nouvelle Mission, d'une dimension considérablement réduite et à laquelle le Conseil a confié un mandat nouveau et allégé. Au moment où la Police nationale haïtienne développe son rôle policier et devient plus efficace, des tâches différentes et plus spécifiques sont requises de la Mission des Nations Unies qui l'appuie. Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti reflète cette tendance.

Il est clair qu'une mission des Nations Unies est encore nécessaire. Le Président Préval a clairement indiqué, dans la requête qu'il a adressée au Secrétaire général au début du mois, que le Gouvernement et le peuple d'Haïti espèrent pouvoir compter dans les prochains mois sur l'assistance fournie par les Nations Unies pour renforcer la Police nationale haïtienne. Il a dit très clairement que la Police nationale haïtienne nouvellement établie n'était pas encore en mesure d'assumer seule la responsabilité du maintien de l'ordre et de la sécurité dans son pays. Le Ministre des affaires étrangères d'Haïti, Fritz Longchamp, a réitéré ce point de vue lors de sa rencontre hier avec les Amis pour la question d'Haïti.

La peur continue de régner dans certaines régions d'Haïti, et l'ordre public n'est maintenu qu'avec beaucoup de difficulté. Les officiers de police, nouvellement diplômés et déployés à travers le pays, ne sont pas encore en mesure de contrôler pleinement les poussées de violence, ni, dans tous les cas, de fournir l'aide nécessaire aux citoyens en difficulté. Quelques incidents qui se sont produits ces derniers mois indiquent une inquiétante tendance à la violence dirigée spécifiquement contre des officiers de la Police nationale haïtienne; en fait, certains actes de violence ont été commis par des officiers jeunes et inexpérimentés eux-mêmes. De toute évidence, une présence internationale est encore requise pour maintenir un climat de stabilité et apporter un soutien moral et matériel aux jeunes forces de police haïtiennes.

La MANUH maintiendra l'effectif de la composante police civile de la MINUHA à 300 hommes, parmi lesquels 100 officiers viennent du Canada. La formation de la police étant l'une des principales fonctions de la Mission des Nations Unies, nous nous réjouissons que le Conseil de sécurité maintienne cet engagement, d'une importance vitale, de police civile.

La MANUH comprendra également une petite force militaire des Nations Unies qui sera exclusivement déployée à Port-au-Prince. Selon le Canada — dont le point de vue est également partagé par d'autres fournisseurs de contingents —, il était essentiel que les Nations Unies maintiennent une présence militaire en Haïti. Faute de cette présence militaire, les officiers de police civile n'auraient pas été en mesure de continuer leur travail comme ils l'ont fait, sans armes et souvent postés en petit nombre dans des communautés rurales éloignées et difficiles d'accès. Un appui militaire effectif est indispensable pour fournir un soutien logistique à la composante police civile et servir d'élément dissuasif de la violence contre ses officiers.

Le rapport du Secrétaire général, basé sur les évaluations de l'Organisation des Nations Unies de la situation sur le terrain, suggère qu'une force militaire d'au moins 1 200 hommes est requise pour assumer cette fonction à un niveau de risque acceptable pour toutes les parties impliquées. En fait, nos propres calculs prudents nous conduisent à croire qu'une force de 1 300 hommes, plutôt que de 1 200, sera requise pour mener à bien le mandat énoncé dans le rapport du Secrétaire général. Nous pensons qu'une force plus petite pourrait mettre en péril tant le personnel de la police militaire que celui de la police civile et amoindrirait les succès remportés par la MINUHA.

Une force de cette dimension était néanmoins plus importante que celle que le Conseil de sécurité était prêt à autoriser pour cette mission. Il s'ensuit que le Canada, conformément à notre décision de février et à notre engagement constant et important envers la population d'Haïti, continuera de fournir, sur une base volontaire, une grande partie des troupes supplémentaires qui seront requises pour garantir le déploiement en Haïti d'une force des Nations Unies suffisamment importante pour exécuter le mandat. Les soldats canadiens formeront ainsi la majorité des forces militaires devant être déployées en Haïti au cours des cinq prochains mois.

Pour terminer, j'aimerais rendre hommage au courage et à la ténacité du peuple haïtien qui s'emploie à instaurer la stabilité, la démocratie et la primauté du droit dans son pays. Le Canada est fier de participer à la mission des Nations Unies qui l'aide à atteindre cet objectif. Nous avons tous beaucoup contribué à apporter l'espoir et la démocratie en Haïti.

La promesse d'une vie meilleure pour le peuple haïtien est cependant loin d'avoir été réalisée. Les prédateurs sont maintenus au large et, à Port-au-Prince, le Gouvernement librement élu est bien parti dans ses efforts pour améliorer le sort de son peuple.

Le nouveau mandat offre cinq mois de plus pour permettre que la liberté et la démocratie s'enracinent bien. Le Canada reste attaché au développement à long terme d'Haïti. Les besoins d'Haïti restent considérables, et nous exhortons les autres pays, institutions et organisations à se joindre à nous et à fournir une aide généreuse et opportune au Gouvernement et au peuple haïtiens pour pouvoir mettre en place une économie viable et fonctionnelle. Sans cela, la stabilité et la sécurité resteront hors de portée.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/1996/478. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Haïti, ainsi que son Représentant spécial pour le travail qu'il a accompli et toute l'équipe de la Mission des Nations Unies dans ce pays.

Cette occasion est très particulière car elle marque la fin d'une étape importante dans le processus de la restauration de la démocratie dans un pays frère dont l'histoire politique a longtemps été celle d'une tragique dictature. C'est également la fin de l'une des missions les plus réussies dans l'histoire des opérations de paix de cette Organisation. Ces deux faits doivent être un motif de vive satis faction pour ce Conseil, et les Nations Unies en général.

En outre, nous célébrons la réaffirmation de la solidarité du Conseil avec le peuple haïtien, avec la mise sur pied de la nouvelle Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Nous aimerions exprimer, au nom du Gouvernement du Chili, nos sincères remerciements aux délégations du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie et à toutes celles qui ont permis de continuer le travail de stabilisation politique en Haïti.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le principal objectif de l'Organisation est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des 50 dernières années l'ONU — en vertu de ce mandat — a acquis une grande expérience dans la neutralisation des menaces à la paix issues des conflits entre les États. Toutefois, à partir de cette décennie, le Conseil de sécurité a abordé une nouvelle façon de s'acquitter de ses fonctions, en s'efforçant de contrôler les menaces à la paix découlant des problèmes surgissant à l'intérieur des États et non pas entre eux.

Avec les grands changements politiques survenus à la fin des années 80, divers problèmes internes dans les pays ont suscité l'intérêt international, ce qui a conduit le Conseil à adopter des mesures à cet égard. La façon dont ces conflits sont perçus a changé, et le maintien ou l'exacerbation de ces conflits a entraîné une préoccupation quant aux moyens d'éviter les répercussions qu'ils pourraient provoquer pour le monde.

Aussi, le Conseil a-t-il jugé nécessaire d'évaluer les situations et de s'impliquer dans les affaires intérieures des États, à la demande des autorités des pays intéressés. Des opérations ont été mises sur pied, qui constituent de vraies exceptions au principe de non-ingérence. Les conflits au Cambodge, en El Salvador et en Géorgie, ont une spécificité qui les situent dans une catégorie distincte de celle des conflits internationaux classiques. De même, il manque aux diverses interventions en Afrique les milliers d'années d'histoire et de pratique diplomatique qui existent dans le contrôle des menaces à la paix traditionnelles.

Comme on pouvait l'espérer, la nouvelle situation à laquelle doit faire face le Conseil, malgré sa vaste expérience et sa longue tradition dans la gestion des conflits internationaux, lance à ses membres de nouveaux défis qu'ils se doivent de relever avec le développement d'instruments adaptés à ces nouveaux besoins. À cet égard, il est indispensable d'avoir une discussion de fond dans le contexte général du rôle futur du Conseil de sécurité et des Nations Unies, dans le maintien d'une paix globale.

Le cas d'Haïti est significatif à cet égard, car il s'agit d'une situation qui exige d'évaluer de façon subjective les problèmes internes qui l'affectent et qui requièrent l'appui de la communauté internationale. Donc, il est normal qu'il existe différents avis sur les caractéristiques que pourrait avoir le nouveau mandat, bien que l'appui en soi n'ait jamais été en cause. En outre, c'était une évaluation qui tenait compte d'aspects aussi sensibles que la capacité d'un gouvernement à maintenir la stabilité politique et la sécurité de ses citoyens, ces deux éléments étant étroitement liés à l'exercice de la souveraineté.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous serions intéressés à ce que le Conseil reprenne la discussion sur cette question, en vue d'adapter ses procédures aux nouveaux défis qu'il doit relever.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est heureuse de prendre acte du succès du travail de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), qui prendra fin le 30 juin. La Mission s'est acquittée avec honneur de la tâche qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité par la résolution 940 (1994). De nouvelles institutions démocratiques ont été créées dans le pays, et dans l'ensemble, la Police nationale haïtienne a été formée et déployée.

Nous sommes reconnaissants à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, et à son successeur, M. Enrique ter Horst, ainsi qu'aux commandants des composantes militaire et civile de la MINUHA, pour le travail efficace qu'ils ont accompli. Nous rendons hommage à tout le personnel de la Mission, y compris nos compatriotes, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés à l'appui de la consolidation de la démocratie en Haïti.

Ce n'est un secret pour personne que la Russie doute de la nécessité d'une nouvelle opération, notamment en ce qui a trait au maintien d'une composante militaire, au moment où, dans l'ensemble, la situation en Haïti est stable et sûre et qu'il n'y a pas de menace que la violence organisée trouble cette situation.

Mais compte tenu de l'appel du Président d'Haïti, S. E. M. René Préval, la recommandation du Secrétaire général, et la position de l'Organisation des États américains et du groupe des Amis d'Haïti, nous nous sommes joints aux autres membres du Conseil de sécurité et avons donné notre accord à la création de la nouvelle Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour une période de cinq mois, pour épauler la Police nationale haïtienne dans sa période de formation.

Cela a été possible parce que les auteurs du projet de résolution ont tenu compte des propositions faites par la Russie et la Chine, qui se rejoignaient. En particulier, le texte définitif du projet de résolution prévoit une réduction substantielle de la composante militaire et le financement d'une grande partie de celle-ci par des contributions volontaires et par des États fournissant des contingents. Nous notons la contribution du Canada et des États-Unis à la solution de l'aspect financier de ce problème.

Sur notre initiative, le projet souligne également l'importance du relèvement économique et de la reconstruction d'Haïti. Nous sommes convaincus que seule une prompte solution des difficultés économiques d'Haïti ainsi qu'un développement durable permettront de jeter une base véritablement solide afin d'instaurer la stabilité et de consolider davantage la démocratie dans ce pays.

S'agissant de l'appui extérieur aux réformes des programmes de développement, la concrétisation et la coordination des efforts déployés par les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que par les institutions financières internationales et les États donateurs, joueront un rôle décisif. Leur capacité à faire preuve de bonne volonté et à prendre rapidement de nouvelles mesures en vue de conclure des accords avec le Gouvernement haïtien pour éliminer les obstacles à la fourniture de l'aide promise revêt une importance particulière.

Le fait que le projet de résolution cherche à poursuivre et à intensifier les efforts que déploie l'Organisation des États américains pour aider Haïti à résoudre ses problèmes est important. Le travail d'élaboration du projet de résolution montre qu'une démarche constructive et la prise en compte, sur un pied d'égalité, des positions et des intérêts des uns et des autres, ont permis aux membres du Conseil de sécurité de trouver des solutions acceptables aux questions concernant la mise au point de nouvelles formes et de nouvelles méthodes de maintien de la paix dans le cadre des activités des Nations Unies.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le Gouvernement chinois a toujours accordé une grande importance au processus de paix en Haïti et l'a constamment appuyé, de même que les efforts positifs fais par le Secrétaire général, son Représentant spécial, l'Organisation des États américains et la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour ramener la paix et la stabilité en Haïti. Nous sommes heureux de noter que des progrès importants ont été faits dans le processus de paix haïtien, grâce à l'aide apportée par l'ONU et par la communauté internationale. La création d'une force de police nationale en Haïti est achevée. La situation sécuritaire en Haïti s'est également considérablement améliorée. À ce jour, rien n'indique que le Gouvernement haïtien ait à faire face à une menace organisée, ou que la situation en Haïti pose une quelconque menace à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, la MINUHA s'est acquittée de son mandat en Haïti et achèvera sa mission avec succès. La délégation chinoise voudrait saisir cette occasion pour remercier la MINUHA de sa contribution.

Compte tenu de cette situation, nous avons des réserves quant à la présence continue du personnel militaire des Nations Unies en Haïti. Cependant, après avoir soigneusement étudié la recommandation du Secrétaire général relative à la création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) et tenu pleinement compte des demandes urgentes du Gouvernement haïtien et des souhaits des pays d'Amérique latine, le Gouvernement chinois a fait l'ultime effort pour la création de la MANUH, que nous approuvons en principe. Nous avons noté avec satisfaction que, grâce aux efforts conjoints des parties concernées et faisant suite à des consultations amicales, un consensus s'est enfin dégagé sur le texte du projet de résolution. La partie chinoise se félicite de la coopération dont ont fait preuve toutes les parties. Par conséquent, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution.

Le peuple haïtien s'est efforcé sans relâche d'instaurer une paix et une stabilité durables, et il a fait des progrès remarquables. La tâche principale à laquelle Haïti doit maintenant s'atteler est celle du relèvement et de la reconstruction. Nous demandons instamment à la communauté

internationale, aux organes compétents des Nations Unies et aux institutions financières internationales de prendre des mesures urgentes et efficaces en vue de contribuer au développement économique d'Haïti.

Le peuple haïtien est travailleur et courageux, et il est maître de son propre destin. Le maintien d'un environnement sûr et le développement économique dépendent en fin de compte uniquement du peuple haïtien lui-même, et l'aide de la communauté internationale ne peut que jouer un rôle supplémentaire. Nous espérons que le Gouvernement haïtien saisira l'occasion favorable qu'offre la présence de la MANUH pour consolider davantage la paix durement gagnée et accélérer la professionnalisation de la police, créant ainsi un climat favorable où le peuple haïtien pourra vivre et travailler dans la paix et le bonheur. Nous espérons sincèrement que le peuple haïtien ne tardera pas à mener une vie heureuse, tranquille et pacifique.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) prévue dans le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, confirme l'appui du Conseil de sécurité aux efforts que déploie le peuple haïtien pour consolider sa démocratie durement gagnée.

Le Gouvernement britannique se félicite de ce que la MANUH continuera le précieux travail accompli par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) en créant le climat nécessaire au maintien de la paix et de la stabilité. Nous sommes particulièrement reconnaissants à ceux qui ont fourni des contingents et du personnel civil à la MINUHA, et à ceux qui ont l'intention de continuer d'apporter leur appui à la MANUH. Nous nous félicitons du fait qu'il a été possible de réduire substantiellement le niveau des forces.

La tâche primordiale de la Mission d'appui sera de poursuivre les efforts visant à établir une force de police nationale efficace. Bien que des progrès notables aient été réalisés, le travail n'est pas encore terminé. Le rôle de la police civile des Nations Unies sera crucial, et nous encourageons la communauté internationale à continuer d'appuyer ses efforts. Nous saluons l'attachement du Gouvernement haïtien au maintien de la paix et de l'ordre public. Nous devons tous maintenant l'aider à renforcer les institutions gouvernementales et judiciaires afin de donner à Haïti les bases nécessaires à la mise en place d'une démocratie stable et durable.

La route conduisant Haïti à la démocratie a été longue et difficile. La communauté internationale et le Conseil peuvent être fiers de l'appui qu'ils ont apporté aux efforts du peuple haïtien. Haïti est, à juste titre, considéré comme un succès pour les Nations Unies. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons veiller à ce que la tâche soit achevée. Le Royaume-Uni continuera de soutenir vigoureusement cette tâche.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis la tenue des élections en Haïti, à la fin de l'année dernière, le Gouvernement haïtien a poursuivi ses efforts en vue de consolider le régime démocratique et de résoudre les divers problèmes économiques, sociaux et institutionnels qui entravent le développement du pays. Grâce à la formulation de politiques et de stratégies économiques et grâce à des réformes institutionnelles, le Gouvernement s'efforce de répondre aux exigences d'un peuple soucieux d'améliorer ses conditions de vie.

Cependant, ces mesures sont adoptées dans un climat où la sécurité continue d'être relative, en raison de l'augmentation de la délinquance et du sentiment largement répandu dans la population civile selon lequel, après le départ des Nations Unies du pays, des groupes ou des personnes liés à l'ancien régime de facto pourraient entreprendre des actions déstabilisantes contre le Gouvernement démocratiquement élu.

Il est indéniable que le relèvement économique et la consolidation des institutions démocratiques en Haïti exigent un environnement sûr et fiable. C'est pourquoi le Gouvernement du Président Préval a, à juste titre, exprimé ses préoccupations à cet égard et son désir de voir se poursuivre la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), afin de garantir la stabilité et la sécurité, en attendant que les cadres nécessaires de la force de police aient été formés.

Le Honduras estime que la communauté internationale doit continuer à contribuer à la consolidation des progrès réalisés par le peuple haïtien à la suite du rétablissement de la démocratie. Haïti a besoin d'un climat sûr et stable, qui permette au Gouvernement d'exécuter les réformes économiques, institutionnelles et judiciaires qu'il envisage, et qui permette également aux prochaines élections locales de se dérouler dans le calme, et qui rende le pays plus attrayant à l'investissement national et étranger.

La création de ces conditions relève de l'institution responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité en Haïti : la Police nationale haïtienne. Cependant, cette institution souffre de graves limitations qui l'empêchent de

pleinement remplir ses fonctions, puisqu'elle manque d'officiers supérieurs compétents, d'une bonne coordination, de formation et d'équipement. Dans une telle situation, il n'est pas conseillé de priver le pays de l'appui en personnel militaire et de police fourni par les Nations Unies à la Police nationale haïtienne. Au contraire, il est nécessaire de maintenir cette assistance afin qu'Haïti puisse disposer d'une force de police professionnelle suffisamment importante et répondant parfaitement aux objectifs de la consolidation de la démocratie et de la revitalisation du système judiciaire.

Le Gouvernement haïtien a déjà fait connaître sa décision d'établir une force de police professionnelle qui encouragera la primauté du droit et le respect des droits de l'homme en Haïti. À cette fin, il existe un programme d'activités visant à promouvoir le développement de la force en termes d'entraînement, d'infrastructure, de logistique, de gestion et d'opérations. Le Honduras estime que la communauté internationale doit aider la population et le Gouvernement d'Haïti à atteindre cet objectif, et soutient donc résolument la mise en place de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, avec le mandat et la composition spécifiées dans le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter, et pour lequel ma délégation votera.

Ma délégation reconnaît qu'Haïti se trouve dans une situation économique difficile, avec une croissance faible et un taux de chômage élevé. Le Gouvernement haïtien est également confronté à de nombreux problèmes sociaux auxquels il faut trouver des solutions pour ne pas compromettre les résultats obtenus. Nous pensons que les efforts déployés par le Président Préval et son gouvernement pour consolider la démocratie et assurer le strict respect des droits de l'homme et le développement d'Haïti doivent être fermement appuyés par la communauté internationale. À cet égard, nous rendons hommage aux efforts du système des Nations Unies destinés à accélérer la croissance économique d'Haïti, protéger son environnement et renforcer ses institutions nationales. Par ailleurs, nous pressons les institutions financières internationales d'accroître leur aide à Haïti afin qu'il puisse résoudre ses problèmes socio-économiques et, ce faisant, instaurer l'état de droit et la politique de réconciliation nationale qui a commencé avec le retour à l'ordre constitutionnel.

Pour terminer, nous voudrions exprimer nos remerciements aux Gouvernements des États-Unis et du Canada pour les contributions volontaires qu'ils ont promis d'apporter à cette opération de paix.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon remarquable et efficace dont vous avez conduit les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

Ma délégation souhaiterait rendre hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. ter Horst, et aux Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti pour les efforts qu'ils déploient inlassablement en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables en Haïti. Alors que s'achève avec succès le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements particuliers au personnel de la MINUHA et aux pays qui fournissent des contingents pour les efforts remarquables qu'ils ont fournis pour aider à la consolidation de la démocratie en Haïti.

Depuis la passation historique des pouvoirs intervenue en février dernier, le Gouvernement et le peuple haïtiens ont accompli des progrès considérables dans leur quête de démocratie et de stabilité sous la direction du Président Préval. Malheureusement, en dépit des immenses progrès accomplis à ce jour, le climat de sécurité global demeure instable, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Le potentiel d'instabilité qui pourrait être créé par le départ prématuré de l'Organisation des Nations Unies est particulièrement inquiétant, vu les signes de mécontentement populaire croissant à propos de la situation économique difficile.

De plus, l'incapacité de la Police nationale haïtienne naissante à maintenir l'ordre public par elle-même est un grave sujet de préoccupation. La force de police naissante est encore confrontée aux mêmes problèmes anciens et a besoin d'une assistance soutenue de la communauté internationale avant de devenir une force pleinement opérationnelle.

Nous pensons qu'à long terme, le rôle des Nations Unies en Haïti devra être réorienté et que l'accent devra être mis sur les activités de développement socio-économique plutôt que sur les opérations actuelles de maintien de la paix. Cependant, au moment où la démocratie naissante est encore fragile et où la Police nationale n'est pas complètement prête à assurer de façon indépendante le type d'environnement stable et sûr requis pour la consolidation de la démocratie et du développement économique durable, nous pensons que le souci de sécurité doit demeurer prioritaire. Dans ce contexte, nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel un retrait complet de la

présence des Nations Unies n'est pas souhaitable actuellement.

La question dont nous sommes saisis représente également un défi du point de vue des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La MINUHA a été un modèle de réussite en combinant une opération traditionnelle de maintien de la paix avec des efforts de consolidation de la paix après le conflit. Nous pensons qu'une présence continue des Nations Unies devrait contribuer à une transition en douceur de la phase du maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix. À cet égard, nous nous réjouissons de ce que le mandat de la nouvelle Mission s'oriente davantage vers la promotion de la consolidation des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique en Haïti.

Nous notons avec satisfaction que la situation financière difficile des Nations Unies a été dûment prise en compte dans le projet de résolution, sous la forme d'une importante réduction des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) par rapport au niveau recommandé par le Secrétaire général. À cet égard, nous nous réjouissons du généreux soutien volontaire que les Gouvernements des États-Unis et du Canada sont disposés à apporter à la MANUH. Ma délégation a soutenu que l'assistance et l'engagement des pays de la région ne sont pas seulement souhaitables mais également indispensables pour les activités des Nations Unies. Nous nous réjouissons de ce que le projet de résolution prenne dûment note de la coopération de l'Organisation des États américains avec l'Organisation mondiale s'agissant de consolider la paix et la démocratie en Haïti.

Enfin, la situation actuelle en Haïti, comme dans de nombreuses autres zones de conflit, démontre le lien vital existant entre la paix et le développement. Comme il est noté dans le préambule du projet de résolution, la paix et la stabilité à long terme ne peuvent être assurées sans progrès dans le développement économique, social et institutionnel. C'est dans cet esprit que nous encourageons vivement les activités de développement menées par divers organismes et par les institutions financières internationales.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner une fois de plus que c'est le peuple haïtien qui est responsable en fin de compte de son propre destin. C'est pourquoi nous louons le Gouvernement et le peuple d'Haïti pour leur ferme attachement à la primauté du droit, à la démocratie et au développement.

Nous estimons que le projet de résolution dont nous sommes saisis englobe les principaux éléments que nous venons de mentionner. Nous nous associerons donc au consensus qui s'est dégagé au Conseil et voterons pour le projet de résolution qui, selon nous, marque un autre tournant décisif dans la voie de la démocratie et de la prospérité empruntée par Haïti.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, alors que votre présidence s'achève, je suis heureux de vous féliciter de la prudence et de la sagesse avec lesquelles vous avez dirigé nos délibérations pendant le mois de juin.

L'Allemagne appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Nous nous félicitons également de ce que plusieurs pays amis se soient encore une fois associés à la déclaration de l'Union européenne.

L'évolution de la situation en Haïti depuis le retour du Président Aristide en 1994 et les succès remportés jusqu'à présent par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) sont encourageants. Des élections libres et justes ont eu lieu en 1995. En février dernier, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, a eu lieu une passation de pouvoirs pacifique d'un président démocratiquement élu à son successeur démocratiquement élu. Le rôle positif joué par la MINUHA en jetant les bases d'un nouveau départ pour un Haïti pacifique, démocratique et prospère ne fait pas de doute. Je suis heureux de dire que la MINUHA sera sans doute considérée comme un nouveau succès dans l'histoire des Nations Unies.

Cependant, nous sommes tous conscients que d'autres mesures sont nécessaires pour stabiliser le pays, consolider la démocratie et promouvoir le développement en Haïti. Cela ne sera possible que dans une atmosphère pacifique et sûre, et, pour l'instant, la paix et la sécurité de la situation sont encore fragiles. Cela exige une présence solide et continue des Nations Unies, notamment sous la forme de policiers chargés de former la police haïtienne, et une force d'appui. Après tout ce que la communauté internationale a déjà investi dans ce domaine, nous ne devrions pas nous arrêter à mi-chemin. La nouvelle Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) aidera certainement à stabiliser, notamment, la sécurité et l'ordre public — conditions indispensables à une vie normale en Haïti.

L'Allemagne appuie les efforts faits par le peuple haïtien et la communauté internationale pour surmonter la crise au moyen essentiellement d'un vaste programme de développement, axé sur les besoins élémentaires de la population haïtienne. Outre un programme d'ajustement structurel, qu'elle parraine avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, la partie allemande aide Haïti dans le cadre de projets concernant la fourniture d'eau potable, un approvisionnement en électricité plus fiable, les services d'assainissement et le développement rural — projets qui visent à rendre la vie plus vivable pour le peuple haïtien. De nouveaux projets ont été envisagés au cours de la récente visite du Président Préval en Allemagne.

Comme chacun sait, le plein appui de toutes les parties intéressées est une condition vitale pour la réussite de toute mission des Nations Unies. Cette condition est satisfaite dans le cas d'Haïti. Le Président d'Haïti, M. Préval, a explicitement demandé la présence continue d'une mission des Nations Unies en Haïti. En outre, il convient de rappeler que la présence continue d'une mission des Nations Unies en Haïti a été recommandée non seulement par le Secrétaire général dans son dernier et excellent rapport, mais également par l'Organisation des États américains au cours de sa dernière session, tenue au Panama au début du mois, et enfin par les pays connus sous le nom d'Amis d'Haïti. Ce qui fait que la nouvelle MANUH bénéficie déjà d'un solide appui de toutes les parties concernées. Cela lui offre une bonne chance de succès.

Je voudrais, pour terminer, exprimer ma gratitude à tous les États Membres qui ont contribué à la MINUHA, et en premier lieu à ceux qui ont fourni des contingents ou des officiers de police. Ils ont rendu possibles les succès remportés jusqu'à présent. À cet égard, nous rendons hommage au Canada et aux États-Unis d'Amérique pour les contributions spéciales qu'ils ont fournies dans le passé et qu'ils fourniront à l'avenir.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, ainsi que le personnel civil, les soldats et les officiers de la police civile qui ont servi dans la MINUHA, de leurs efforts en faveur de la paix et de la démocratie en Haïti. Nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur et de succès à tous les membres de la nouvelle MANUH.

Nous voterons pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Il semble que c'est la première fois dans l'histoire d'Haïti que ce pays dispose d'institutions démocratiques. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle très important pour que les Haïtiens puissent exprimer pacifiquement leur désir d'édifier un régime politique, expression de la volonté de leur peuple. La manière dont les élections du 7 février 1996 se sont déroulées dans ce pays illustre cette volonté.

Mon pays considère que beaucoup de progrès ont été réalisés en Haïti, grâce à l'aide de la communauté internationale. Cependant le plus difficile reste encore à faire, par exemple : la formation d'une nouvelle force de police, capable d'assurer à elle seule le climat de stabilité et de sécurité nécessaire à la consolidation de la démocratie; la revitalisation du système judiciaire; la nécessité de coordonner les activités menées par les organismes du système des Nations Unies qui oeuvrent pour la réconciliation et le relèvement économique en Haïti.

Mon gouvernement pense qu'un retrait complet des observateurs des Nations Unies pourrait remettre en cause tout ce que le peuple haïtien a pu réaliser jusqu'à présent avec le concours et l'appui de la communauté internationale.

Aussi ma délégation soutient-elle la présence continue de l'ONU dans ce pays à travers la création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) jusqu'au 30 novembre 1996. Elle votera donc pour le projet de résolution qui nous est soumis.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier, par votre entremise, le Secrétaire général de son attachement à la cause du peuple haïtien. De même, nous rendons hommage à tous les pays, notamment les États-Unis d'Amérique et le Canada, ainsi qu'aux organisations qui déploient des efforts pour aider à consolider la démocratie en Haïti.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de la délégation indonésienne au Secrétaire général pour son rapport détaillé et approfondi concernant la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Notre délégation est consciente du fait que la Mission a effectivement aidé le Gouvernement haïtien à édifier une ère nouvelle en maintenant un environnement stable et sûr, en permettant la tenue d'élections démocratiques et en contribuant à la création d'institutions démocratiques en Haïti. Ces réalisations s'ajoutent à la liste des succès enregistrés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à travers le

monde. Nous aimerions donc rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUHA pour leur dévouement digne d'éloges et pour leur contribution au succès remporté récemment par Haïti.

Notre délégation prend dûment note du fait que le mandat de la MINUHA arrive à expiration à la fin de juin 1996, conformément à la résolution 1048 (1996). Nous sommes tout à fait conscients qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de menace immédiate au nouveau Gouvernement haïtien. Cependant, nous voudrions souligner que la poursuite des progrès accomplis par Haïti dépend de la présence d'une mission des Nations Unies. Cela a été corroboré par la demande du Président René Préval d'autorisation d'une nouvelle force multinationale chargée de maintenir l'ordre public et de renforcer la Police nationale haïtienne.

La création d'une nouvelle force de police et l'attachement à l'instauration de la primauté du droit est à porter au crédit de la MINUHA et du Gouvernement haïtien. La présence même de cette force sert de tampon, protégeant le peuple haïtien contre le risque d'opérations des milices. La composante militaire de la MINUHA joue un rôle fondamental pour ce qui est d'aider les autorités haïtiennes à s'acquitter des tâches qui leur incombent en matière de sécurité, et de mettre en place une logistique efficace. Elle protège également les personnalités politiques de premier plan qui ont permis l'instauration d'un nouvel Haïti démocratique. En outre, la MINUHA a appuyé la formation de la Police nationale haïtienne et la promotion du développement des institutions.

Cependant, la tâche n'est pas encore achevée. Il y a un retard dans la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Davantage de temps et une formation plus poussée seront nécessaires pour accroître le niveau d'efficacité de ses officiers de façon qu'ils puissent protéger à coup sûr Haïti contre le retour au pouvoir des milices, au détriment du peuple haïtien tout entier. À cet égard, ma délégation estime que toute réponse à l'évolution de la situation en Haïti devrait inclure une proposition décrivant en détail les qualifications et la taille de la Police nationale haïtienne ainsi que le délai dans lequel elle sera pleinement opérationnelle.

Les courants sous-jacents en Haïti restent une source de préoccupation. D'après le rapport du Secrétaire général, des troubles civils sont à craindre du fait d'une demande accrue de l'amélioration des conditions de vie et de la situation économique précaire qui prévaut toujours. Il existe une inquiétude croissante très réelle que les milices et les membres associés à l'ancien régime d'Haïti pourraient vouloir tirer parti de cette situation sociale potentiellement explosive. L'Indonésie pense que, pour instaurer la paix, nous devons nous attaquer aux sources de tension sociale et politique, telles que les problèmes d'emploi, de logement, d'éducation, de soins de santé, d'infrastructure et de ravitaillement en vivres. Des efforts doivent être faits dans tous ces domaines si l'on veut qu'un pays non seulement prospère mais demeure viable. En outre, la performance économique d'Haïti et les prochaines élections aux assemblées locales et au Sénat nécessitent un climat stable et pacifique pour pouvoir se dérouler sans heurt et de façon honnête.

Étant donné qu'Haïti se trouve maintenant à un tournant critique de son histoire, la communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, doivent veiller à ce que cette occasion ne soit pas perdue. La délégation indonésienne estime que la demande du Président Préval est raisonnable, étant donné le vide potentiel créé par le départ de la MINUHA, ouvrant la voie à une insécurité qui pourrait détruire les institutions démocratiques haïtiennes naissantes. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des initiatives prises par l'Organisation des États américains et, en particulier, de la contribution de la Mission civile internationale en Haïti, pour promouvoir la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti. Ma délégation croit fermement qu'un appui régional est crucial pour l'avenir d'Haïti. En outre, à long terme, nous espérons qu'une solution régionale jouera un rôle majeur en remplaçant la présence des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la vision du Secrétaire général, reflétée dans son Agenda pour la paix, d'une transition d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix entre tout à fait dans le contexte haïtien. La consolidation de la paix doit être complètement réalisée. Il est clair qu'il existe réellement un lien entre la paix et le développement en Haïti. Même si la responsabilité ultime de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays incombe au peuple haïtien lui-même, l'appui de la communauté internationale est indispensable pour une paix et une stabilité à long terme en Haïti.

Étant donné qu'Haïti a besoin de développer son économie, ma délégation approuve les projets entrepris par de nombreuses institutions des Nations Unies et par des institutions financières internationales pour jeter de nouvelles bases économiques solides. Des politiques économiques responsables et ingénieuses axées sur la croissance, le contrôle de l'inflation, la création d'emplois et la privatisation créeront le cadre macro-économique dans lequel les projets peuvent se développer. À son tour, le progrès économique créera le nouveau climat propice à l'inves-

tissement, la stabilité sociale et l'engagement indispensable du Gouvernement au bien-être national d'Haïti.

Vu la situation fragile qui prévaut en Haïti, la délégation indonésienne appuie les recommandations du Secrétaire général en vue de la création d'une nouvelle mission appelée Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), comme l'indique le projet de résolution. Étant donné la crise financière que connaît l'ONU à l'heure actuelle, ma délégation estime que le mandat de la MANUH devrait inclure une réduction graduelle de ses composantes civile et militaire; notre délégation pense qu'une fois que la situation se sera stabilisée, seule une présence réduite et symbolique des Nations Unies sera nécessaire. Cela montre qu'il existe un lien entre la réduction de la force de la Mission des Nations Unies et l'amélioration de la situation en Haïti. Nous pensons que le mandat limité de la MANUH, avec sa composante militaire, pourrait fournir l'appui nécessaire à la Police nationale haïtienne et s'avérera suffisante pour répondre à la demande du Gouvernement haïtien.

Nous estimons que l'engagement de la communauté internationale est crucial pour assurer la stabilité d'Haïti et la reconstruction du pays. Par conséquent, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Au crépuscule de votre présidence, Monsieur le Président, je me félicite de l'occasion que m'offre cette réunion pour vous féliciter, car c'est la première fois que je prends la parole à une séance publique du Conseil de sécurité depuis que vous en assumez la présidence. Je prends donc la parole pour célébrer votre présidence et vous féliciter de la manière dont vous vous êtes acquitté de votre tâche ce mois-ci. Je peux vous assurer que votre nom figurera dans les annales du Conseil de sécurité comme représentant, de loin, l'une de ses présidences les plus réussies depuis un an et demi que mon pays est membre du Conseil.

Le 30 juin 1996 marque la fin du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). La MINUHA est l'une des rares opérations de maintien de la paix des Nations Unies à avoir été couronnées de succès ces dernières années. Les hommes et les femmes de la MINUHA — dirigées avec beaucoup de compétence, d'abord par l'Ambassadeur Brahimi et, actuellement, par l'Ambassadeur ter Horst — méritent, à bon droit, d'être félicités. Ils ont fait un merveilleux travail en aidant à créer un environnement stable et sûr en Haïti où la démocratie puisse s'épanouir. Et ils ont apporté l'espoir d'un avenir prometteur à un peuple qui avait longtemps désespéré sous le joug d'un des régimes militaires les plus répressifs de l'hémisphère occidental. Nous leur rendons hommage.

Haïti a eu une histoire tumultueuse. Les souvenirs de l'angoisse que l'ensemble de la population a connue sous les anciens dictateurs militaires, les milices et leurs sympathisants, resteront gravés dans la mémoire de la majorité de la population haïtienne pendant longtemps encore. Un sentiment d'insécurité envahit le psyché politique national en Haïti — et pour de bonnes raisons. Les soupçons et les craintes d'un retour possible du passé — c'est-à-dire un passé dictatorial et anarchique — sont toujours présents dans les esprits de ceux qui n'ont rien connu d'autre que l'oppression et toujours plus d'oppression pendant toute leur vie. La MINUHA a apporté au peuple haïtien une paix et une tranquillité relatives comme il n'en avait jamais connu.

Il n'est donc pas étonnant que toute discussion relative au retrait de la MINUHA lui rappelle le souvenir inoubliable de l'oppression d'hier, à un moment où les Haïtiens ont le sentiment d'être laissés sans protection. Le peuple haïtien n'est pas encore certain que la nouvelle Police nationale haïtienne puisse lui offrir une protection adéquate contre des éléments des anciennes forces gouvernementales dont il craint, à tort ou à raison, qu'elles aient encore la capacité de déstabiliser les institutions démocratiques naissantes. Il a toute la sympathie et la compréhension de ma délégation.

La Mission des Nations Unies en Haïti n'était pas censée résoudre tous les problèmes qu'elle rencontrerait dans le pays. Elle était en Haïti pour aider à l'établissement d'un climat sûr et stable dans lequel les élections présidentielles et législatives pourraient se dérouler dans une atmosphère libre et juste. Ces objectifs ont été atteints. La responsabilité de la mise en place des institutions, de la réconciliation nationale, de l'édification de la confiance et du relèvement économique d'Haïti incombe au Gouvernement et au peuple d'Haïti eux-mêmes. Mais il est clair que cette responsabilité ne peut être laissée au peuple haïtien uniquement.

La sécurité intérieure du pays n'est pas encore assurée, et ni la reconstruction ni la réconciliation nationale ne peuvent intervenir dans des conditions d'instabilité. C'est pour cette raison que ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général visant à établir une Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Le projet de résolution dont nous sommes saisis crée la MANUH. La MANUH contribuera dans une grande mesure à la formation d'une force de police professionnelle en Haïti capable d'assurer la protection et la sécurité de l'ensemble de la

population et de ses biens. Et, plus important encore, elle rassurera le peuple haïtien : la communauté internationale n'est pas sur le point de l'abandonner; ainsi elle déjouera les intentions des membres des ex-forces armées et des anciennes milices qui pourraient être tentés de fomenter des troubles dans le pays après le départ des Nations Unies.

Certes, le projet de résolution sur lequel nous sommes sur le point de voter n'accorde pas au Gouvernement d'Haïti ce qu'il espérait, mais c'est la règle dans tout processus de négociation.

L'important, dans les circonstances, c'est que les autorités haïtiennes utilisent pleinement les ressources mises à leur disposition aux termes de la MANUH. Ce sera particulièrement nécessaire pour la formation d'une force de police professionnelle qui puisse se gagner toute confiance de la population et assumer fièrement toutes les responsabilités sécuritaires dans le pays. Et nous sommes certains que la MANUH aidera les Haïtiens à réaliser ce rêve national qui est l'orgueil de toutes les nations.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées avec son éloquence habituelle.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Pologne votera pour le projet de résolution créant la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Nous sommes convaincus que la communauté internationale a l'obligation d'aider le Gouvernement et la population d'Haïti dans leur lutte pour la stabilité et un retour à la normale dans le pays.

La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) touchant à sa fin, la délégation polonaise voudrait rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à son succès, en mettant particulièrement l'accent sur les contributions généreuses des Gouvernements du Canada et des États-Unis. Nous aimerions rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes de la MINUHA. Leur travail a été crucial pour la mise en place des fondations d'un avenir démocratique en Haïti.

Aujourd'hui, alors que nous entrons dans une nouvelle phase de la vie de ce pays, il est temps d'évaluer, avec les autorités haïtiennes, ce qui doit être fait pour consolider les changements démocratiques en Haïti et, ainsi qu'il est souligné dans le projet de résolution, pour soutenir l'engagement du Gouvernement haïtien à maintenir le climat de sécurité et de stabilité établi par la Force multinationale en Haïti et prolongé avec l'assistance de la Mission des Nations Unies en Haïti.

De ce point de vue, un nouveau renforcement de la primauté du droit est réellement d'une importance capitale. La Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, que le Conseil de sécurité est sur le point de créer, aura pour mandat d'aider le Gouvernement haïtien à résoudre l'un des problèmes essentiels auquel il est confronté, à savoir la professionnalisation de la police, et la création et la formation d'une force de police nationale efficace. Il s'agit là de tâches vitales pour la consolidation de la démocratie et la revitalisation du système judiciaire haïtien. Le projet de résolution reconnaît le lien existant entre la paix et la sécurité. Il vise à créer un environnement favorable à une plus grande participation de la communauté internationale et des institutions financières internationales au développement d'Haïti. Cela est nécessaire au relèvement économique et à la reconstruction du pays, dont le progrès vers la consolidation de la démocratie mérite notre plein appui.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/478.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1063 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil agit de nouveau pour aider Haïti dans son voyage qui le conduit de la tyrannie à la démocratie. Ce faisant, il contribue à la stabilité régionale et sert bien les principes des droits de l'homme, de la liberté et du progrès social inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Depuis qu'elle a assumé, au début de l'année dernière, la responsabilité de la Force multinationale conduite par les États-Unis, la Mission des Nations Unies en Haïti

(MINUHA) a aidé à maintenir un climat de sécurité et de stabilité au sein duquel des élections libres pourraient se dérouler, l'activité économique pourrait s'intensifier, la réconciliation politique pourrait intervenir et la construction des institutions démocratiques pourrait commencer. Ces activités ont fait progresser la cause de la liberté et du développement humain dans tout l'hémisphère.

Aujourd'hui, en réponse à la requête du Président haïtien René Préval, nous avons approuvé la création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), en tant que prolongement de la MINUHA. Son mandat est d'aider le Gouvernement haïtien à professionnaliser la police et à maintenir le climat de sécurité requis pour que les changements favorables intervenus en Haïti se consolident et s'enracinent profondément.

L'histoire nous enseigne que la construction d'une société durable et démocratique n'est pas un événement mais un processus. En Haïti, ce processus requiert la patience nécessaire pour cicatriser les vieilles blessures et apprendre des méthodes nouvelles.

Haïti, tel qu'il existait il y a trois ans, était infesté de dirigeants despotiques et illégitimes. L'armée et la police n'étaient pas employées comme instruments de défense nationale et d'ordre public, mais comme moyens de répression. Entre octobre 1991 et septembre 1994, des milliers d'Haïtiens furent assassinés, des dizaines de milliers d'autres furent terrorisés et contraints de se cacher et des dizaines de milliers ou plus s'enfuirent par la mer. N'oublions pas — car le peuple haïtien n'oubliera jamais — qu'au moment de leur fuite, les dirigeants illégitimes laissèrent derrière eux, clouées aux murs des prisons et des postes de police, les photographies obscènes de ceux dont ils avaient ordonné la torture, les mauvais traitements et la mort.

Aujourd'hui, en partie grâce aux actions de ce Conseil, Haïti est en voie de guérison. Le Gouvernement choisi par le peuple s'est engagé à servir le peuple. La privation systématique des droits de l'homme a cessé. La peur envahissante a été remplacée par une résurgence de l'espoir. Le processus de revitalisation économique est en cours.

Mais Haïti continue d'avoir besoin d'une main secourable contre ceux qui utiliseront la violence ou la corruption pour obtenir ce qu'ils ne peuvent pas, ou ne veulent pas, obtenir au moyen d'un honnête labeur. Haïti a besoin de disposer des moyens de se protéger contre ces hors-la-loi, mais la perversion du pouvoir passé requiert de construire ces moyens à partir de rien. Le processus d'édification d'une police et d'un appareil judiciaire efficaces prend du temps.

Dans les mois à venir, le rôle des Nations Unies en Haïti continuera de diminuer. Il n'y a pas si longtemps, 22 000 soldats étrangers se trouvaient en Haïti. En février de l'année dernière, le déploiement de 6 000 hommes des Nations Unies a été approuvé. La résolution d'aujourd'hui autorise une force de 600 soldats financée par les Nations Unies, étant entendu que des troupes supplémentaires seront financées sur une base volontaire par les États-Unis et le Canada afin de maintenir une force de 1 300 hommes prête à aider le Gouvernement haïtien et les contrôleurs de police civile. Cette tendance est une réfutation spectaculaire à l'adresse de ceux qui suggéraient que toute intervention en Haïti aboutirait, comme dans le passé, à l'occupation.

Durant les cinq prochains mois, les observateurs de la police civile internationale poursuivront leurs efforts pour professionnaliser la Police nationale haïtienne, entièrement déployée mais encore inexpérimentée. Le contingent militaire des Nations Unies aidera à dissuader ceux qui seraient tentés de faire dérailler le processus de démocratisation.

En même temps, il est vital que le Gouvernement haïtien et les institutions financières internationales se mettent d'accord sur les termes de l'assistance économique. Les Amis d'Haïti, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, doivent continuer à aider la société haïtienne à aller de l'avant; il faut ouvrir la voie à l'investissement privé. Il n'y a pas de meilleur remède aux maux passés d'Haïti que la liberté, l'emploi, l'enseignement primaire, et la possibilité pour les citoyens moyens d'avoir de quoi nourrir leur famille.

La présence internationale en Haïti vise à donner plus de possibilité aux dirigeants librement élus d'exercer le pouvoir souverain. Il s'agit d'un rôle nécessaire et pertinent, mais qui est également temporaire. Au bout du compte, les autorités haïtiennes devront assumer pleinement la responsabilité de l'ordre public. Elles le comprennent et le souhaitent. Notre objectif commun est d'assurer cette transition de telle sorte qu'elle permette d'accélérer le progrès économique et social.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude et l'admiration de mon gouvernement à ceux qui ont contribué à la Mission des Nations Unies en Haïti, en particulier le Gouvernement du Canada qui, depuis le mois de février, s'acquitte de façon remarquable de son rôle de chef de file.

Nous sommes également encouragés par l'appui ferme et continu manifesté à l'égard de la démocratie en Haïti par l'Organisation des États américains et par les membres de ce Conseil. Cet appui montre que le progrès d'Haïti a eu, et continue d'avoir, des répercussions au-delà des frontières de ce pays.

L'avenir d'un Haïti démocratique n'est pas assuré, mais la communauté internationale peut se réjouir du fait que ceux qui se sont engagés à édifier un Haïti libre ont la possibilité de le faire. En permettant cette ouverture, le Conseil a fait confiance au peuple haïtien et a assumé sa propre responsabilité en tant que garant de la sécurité internationale, du droit et de la paix.

M. Dejammet (France) : L'opération des Nations Unies en Haïti constitue sans conteste l'un des succès de l'Organisation dans la période récente. Elle a permis de consolider la transition démocratique dans ce pays, en aidant le gouvernement à constituer une force publique respectueuse de la légalité et capable de maintenir l'ordre public et la sécurité. La France, qui entretient des relations privilégiées avec Haïti et lui apporte une aide bilatérale, a contribué à la Mission des Nations Unies en fournissant une part importante de sa composante police civile.

Le Président Préval, dans la lettre qu'il a adressée le 31 mai dernier au Secrétaire général, a souligné que la police haïtienne n'était pas encore en mesure d'assumer sa responsabilité et a demandé la prolongation pour six mois de l'assistance internationale. Cette demande a reçu l'appui de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains par une résolution adoptée le 6 juin. Le Secrétaire général, dans le rapport qu'il a remis le 5 juin, a reconnu que, en dépit des progrès réalisés par la police haïtienne, l'assistance devait se poursuivre. Il a proposé la création d'une nouvelle Mission d'appui des Nations Unies en Haïti.

La France a apporté son soutien à la proposition du Secrétaire général. Nous avons estimé que l'interruption brutale de l'assistance apportée à Haïti pourrait en effet compromettre les résultats obtenus jusqu'à présent, toute détérioration de la sécurité en Haïti risquant d'avoir des effets négatifs sur le processus démocratique et la stabilité régionale.

La résolution est fondée sur les principaux éléments de la proposition du Secrétaire général. Afin de rendre possible un consensus, certains éléments de cette proposition, touchant la durée du mandat et les effectifs, n'ont pas été intégralement repris. La nature et les moyens de la future Mission ne seront toutefois pas affectés, en particulier grâce à l'effort que le Canada et les États-Unis ont accepté d'assumer.

La délégation française a voté pour cette résolution et se réjouit de son adoption par consensus. Cette unanimité est un témoignage du succès obtenu par les Nations Unies en Haïti.

La France devrait apporter à la nouvelle Mission une contribution comparable à celle qui était la sienne au sein de la MINUHA.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

L'Égypte a voté pour la résolution créant la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, qui succède à la Mission des Nations Unies en Haïti, pour plusieurs raisons importantes.

Premièrement, il importe que la communauté internationale serre les rangs en signe d'appui aux réformes démocratiques en Haïti et au redressement économique et social d'Haïti, dans un climat de sécurité et de stabilité. Cela favorisera l'épanouissement de la démocratie, qui se convertira en bien-être pour le peuple haïtien.

Deuxièmement, le Gouvernement égyptien est convaincu que la demande émanant du Président de la République d'Haïti pour la poursuite d'une présence internationale d'une durée de six mois, appuyée par une résolution de l'Organisation des États américains, est un argument suffisamment convaincant pour mériter une réponse du Conseil. Par conséquent, nous nous félicitons de ce que la résolution adoptée réponde aux demandes d'Haïti.

Les organisations et les institutions internationales doivent poursuivre leur rôle, indéniablement efficace, en aidant le Gouvernement haïtien à créer des infrastructures économiques et sociales capables de consolider les acquis de la démocratie.

La délégation de l'Égypte exprime sa profonde satisfaction à tous les États qui ont répondu positivement aux demandes d'Haïti. Nous remercions les Amis d'Haïti, ainsi que les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada, de leurs contributions visant à assurer le succès et le consensus au Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais rendre hommage à l'ambassadeur Lakhdar Brahimi pour le rôle efficace et constructif qu'il a

joué en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général. Nous souhaitons à l'actuel Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, plein succès dans la mission qui lui a été confiée.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Représentant permanent d'Haïti, qui a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais, en tout premier lieu, vous féliciter du déroulement de votre présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois de juin, qui touche à sa fin avec les délibérations sur la question d'Haïti.

La délégation haïtienne se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1063 (1996), qui autorise la création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour une période de cinq mois. Cette nouvelle Mission, qui prendra la suite de la MINUHA quand le mandat de celle-ci expirera dans deux jours, devrait permettre au Gouvernement de maintenir le climat de sécurité dans le pays tandis qu'il procède au renforcement et à la professionnalisation de la police avec l'aide de la communauté internationale.

La délégation haïtienne sait gré au Conseil d'avoir pris la mesure de la situation qu'un retrait, en ce moment, de l'appui international risque de créer et d'avoir accédé à la requête du Président Préval pour la continuation de la présence internationale en Haïti.

Le Gouvernement haïtien et la population dans son ensemble voyaient avec beaucoup d'appréhension l'approche de l'échéance du 30 juin 1996, date à laquelle le mandat de la MINUHA arrivait à sa fin. Le départ d'Haïti des troupes des Nations Unies alors que la Police nationale, encore inexpérimentée et sous-équipée, ne se trouve pas en mesure d'assurer la relève, poserait un grave problème à l'État haïtien et pourrait compromettre tous les efforts entrepris jusqu'à présent par le Gouvernement pour instaurer l'état de droit et reconstruire le pays.

Malgré les résultats remarquables obtenus dans la lutte contre le banditisme et le maintien de l'ordre public, la sécurité demeure précaire. Dans ce contexte, la prolifération dans le pays de groupes criminels, qui vivent de vol, d'extorsion, de rapt et du trafic de stupéfiants, est de nature à semer le trouble au sein d'une population encore traumatisée par les actes de répression des régimes dictatoriaux et militaires passés.

De même, les récents attentats perpétrés contre les membres de la Police nationale, dont huit ont déjà trouvé la mort, ainsi que les manifestations de rues organisées par les membres de l'ancienne armée d'Haïti, même s'ils ne constituent pas une menace immédiate contre le Gouvernement, doivent être quand même pris au sérieux dans le contexte des entraves au renforcement de la démocratie.

Le Gouvernement est cependant conscient que la sécurité et la stabilité ne peuvent être assurées uniquement par la police, aussi bien équipée qu'elle soit, mais qu'elles exigent dialogue, tolérance, compréhension et surtout développement économique. La lutte contre l'insécurité et le renforcement des institutions ne pourrait apporter pleinement les résultats escomptés si, d'un autre côté, les conditions économiques et sociales de la population ne sont pas améliorées.

Des mesures ont été prises en vue de faire face aux graves problèmes économiques et sociaux que le pays subit. Un programme très ambitieux a été élaboré, qui devra permettre au pays, d'ici trois ans, de sortir du marasme économique. Le succès de ce plan dépend cependant du maintien du climat de sécurité dans le pays.

Le vote de cette résolution apporte donc un encouragement aux efforts inlassables du Gouvernement, qui voit la communauté internationale appuyer le développement économique, social et institutionnel d'Haïti.

Ma délégation est très heureuse de pouvoir exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général et, d'une façon toute spéciale, à son ex-Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, et à son actuel Représentant spécial, M. Enrique ter Horst, ainsi qu'à tout le personnel de la MINUHA, pour leur dévouement à la cause de la démocratie en Haïti. Nos remerciements s'adressent aussi au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au Mouvement des pays non alignés au Conseil qui, de façon invariable, ont fait preuve de solidarité à l'égard d'Haïti en apportant leur appui unanime aux demandes exprimées par le Président Préval.

Je ne saurais passer sous silence le rôle prépondérant joué par le groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti : l'Argentine, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France et le Venezuela. Je ne saurais

également manquer de remercier de façon spéciale le Canada et les États-Unis d'Amérique, qui ont démontré de manière très particulière leur engagement à aider Haïti dans son cheminement vers la paix, la stabilité et le développement.

Nous adressons aussi nos sincères remerciements aux délégations de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, pour leur compréhension et leur soutien.

À toutes les délégations qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux délibérations de ce Conseil, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, exprimer notre profonde gratitude.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.